Dow AgroSciences

Herbicide Milestone™

GROUPE	4	HERBICIDE

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, des plantes envahissantes et des plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Aminopyralide, présent en tant que sel de triisopropanolamine 240 g/L
Solution

N^{o} D'HOMOLOGATION 28517 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L -vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
Les applicateurs doivent porter une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques.
Les personnes chargées du mélange et du chargement qui manipulent le produit concentré doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et des bottes de caoutchouc.
Réentrée – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application, ou jusqu'à ce que le produit pulvérisé n'ait séché.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE
N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION
- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de la maison.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Toxique pour les plantes terrestres non visées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.
Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE
Pour éviter une contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine et animale.

ÉLIMINATION
Contenants Recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide Milestone, appliqué en postlevée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges, les plantes envahissantes et les plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire toutes les énoncés de précautions avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant local de Dow AgroSciences.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Milestone sur les jeunes mauvaises herbes en croissance active au moment de l'application.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
L'herbicide Milestone est très actif contre les plantes à feuilles larges. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée.

Ne pas appliquer plus de 0,50 L (120 g m.a.) par hectare d'herbicide Milestone par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages, dans les prés permanents, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.

Plantes sensibles
Les effets herbicides du Milestone surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'aminopyralide peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de vaporiser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. Soyez particulièrement prudent lorsque vous utilisez des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Une seule application par saison de croissance est permise.

L'herbicide Milestone ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Inc.

MODE D'EMPLOI
LIRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des parasites dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des parasites aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

GRANDS PÂTURAGES, PRÉS PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON CULTIVÉES AU CANADA

HERBICIDE MILESTONE UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide Milestone à raison de 0,25 – 0,50 L/ha. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. Appliquer par voie aérienne (minimum de 19 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 100 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Milestone utilisé seul

Taux d'herbicide Milestone	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
0,25 L/ha 60 g m.a./ha		chardon des champs centaurée maculée
0,29 L/ha 70 g m.a./ha	petite herbe à poux centaurée du solstice[1] chardon épineux chardon penché vergerette du Canada morelle de la Caroline laiteron des champs marguerite blanche[2] renoncule âcre chardon des champs centaurée maculée gutierrézie faux-sarothra chardon vulgaire solanum viarum[3] renoncule de Sardaigne croton glandulosus	herbe à poux vivace patience crépue verge d'or du Canada matricaire inodore potentille dressée[4]
0,38 L/ha 90 g m.a./ha	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : gnaphale patience crépue herbe à poux vivace matricaire inodore hélénie à feuilles grêles vergerette d'Argentine séneçon jacobée	armoise absinthe verge d'or du Canada
0,50 L/ha 120 g m.a./ha	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : armoise absinthe laitue scariole cardère des bois vernonie géante	verge d'or du Canada achillée millefeuille tanaisie vulgaire centaurée diffuse[3] pissenlit centaurée de Russie[6]

[1]Centaurée du solstice : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines

[2]Marguerite blanche : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de prébourgeonnement

[3]Centaurée diffuse : Appliquer à n'importe quel stade ; toutefois, une application avant la floraison réduira la production de semences
[4]Potentille dressée : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de prébourgeonnement.
[5]Centaurée diffuse : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.
[6]Centaurée de Russie : Appliquer sur les plantes aux stades du bourgeonnement et de floraison au printemps et à l'été.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MILESTONE
Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, suivre toutes les mesures de précaution, mode d'emploi et restrictions indiquées sur l'étiquette du produit d'association.

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide Milestone	0,29 L/ha (70 g m.a./ha)	Suppression du laiteron potager, bardanette épineuse, bardane (<4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, laitue scariole, herbes à poux, grande ortie, mélilot, patience crépue (<4 feuilles), épervière, lépidie densiflore, suppression tout au long de la saison du chardon des champs, centaurée maculée, matricaire inodore, verge d'or du Canada, et suppression des parties épigées de la laitue bleue, du chardon vulgaire, de la renoncule, de la Grindélie squarreuse, du cranson dravier, du laiteron des champs. Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,29 L/ha (70 g a.i./ha) de Milestone utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à 840 g e.a./ha (équivalent à 1,5 L/ha d'herbicide 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840 g é.a./ha	
Herbicide	**Taux**	**Mauvaises herbes supprimées**
Herbicide Milestone	0,38 L/ha (90 g m.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus suppression tout au long de la saison de l'armoise absinthe et du pissenlit Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,38 L/ha (90 g a.i./ha) de Milestone utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à 1080 g e.a./ha (équivalent à 1,9 L/ha d'herbicide 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	1080 g é.a./ha	
Herbicide	**Taux**	**Mauvaises herbes supprimées**
Herbicide Milestone	0,50 L/ha (120 g m.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus suppression tout au long de la saison de la symphorine occidentale et de la tanaisie vulgaire Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,50 L/ha (120 g a.i./ha) de Milestone utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à 1440 g e.a./ha (équivalent à 2,6 L/ha d'herbicide 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	1440 g é.a./ha	

Mélanges en réservoir –Herbicide Milestone plus Herbicide Arsenal ou herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées)
On peut mélanger en réservoir l'herbicide Milestone avec soit l'herbicide Arsenal, soit des herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) pour augmenter le nombre de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes invasives supprimées. Ces mélanges en réservoir permettent de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges. Utiliser ces mélanges en réservoir sur les sites industriels non cultivés tels qu'emprises de chemins de fer, d'installations électriques, d'autoroutes, d'installations téléphoniques et de pipelines.

Herbicide Milestone plus Herbicide Arsenal : Appliquer 3,0 L d'herbicide Arsenal par hectare mélangé en réservoir à 0,25 à 0,50 L d'herbicide Milestone par hectare.

Herbicide Milestone plus herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) : Appliquer entre 810 et 4320 g é.a. par hectare d'herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine, sel de diammonium, sel de triméthylsulfonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) mélangé en réservoir à 0,25 à 0,50 L d'herbicide Milestone par hectare.

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES
Pratiques de gestion des plantes envahissantes
On peut appliquer l'herbicide Milestone en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide Milestone peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide Milestone, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pasturages et prés
N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. L'herbicide Milestone procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir à une pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes
Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour application sur les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser les tableaux de mélange et les directives indiqués dans la section MÉTHODES D'APPLICATION pour mélanger l'herbicide Milestone avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les plantes envahissantes. Noter que l'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE requièrent PAS de zone tampon : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

Délais à respecter avant la récolte/pâturage
- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou pour les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans un pré non traité (ou les nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau
Pour préparer la bouillie de pulvérisation, ajouter la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur. Puis, tout en agitant, ajouter la quantité d'herbicide Milestone recommandée et ensuite le produit d'association. Pour terminer, en poursuivant l'agitation, ajouter le reste d'eau.

MÉTHODES D'APPLICATION

Applications sur plantes individuelles, localisées ou par bandes
Suivre le tableau de mélange suivant pour mélanger l'herbicide Milestone avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plantes individuelles, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Noter que les l'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE requièrent PAS de zone tampon : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées.

Tableau de mélange

Herbicide Milestone	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
2,5 mL – 5 mL	10 litres
25 mL – 50 mL	100 litres
250 mL – 500 mL	1000 litres

Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

Traitement généralisé (applications terrestres et aériennes)
Les applications d'herbicide Milestone peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (développement d'un système racinaire secondaire et bonne vigueur).

(1) Application terrestre
Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Milestone en tant que pulvérisation générale pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées. Appliquer l'herbicide Milestone aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 100 L/ha.

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application terrestre – Zones tampons exigées

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles non visés (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles non visés (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), estuaires et habitats marins.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Méthode d'application	**Culture**	**Zone tampon en aval (mètres) requise pour la protection d'habitats terrestres et aquatiques non visés**
Pulvérisateur agricole†	Grands pâturages, prés permanents et zones industrielles et autres zones non cultivées	10

† Avec les pulvérisateurs agricoles, on peut réduire les zones tampons de 70 % si l'on utilise un écran ou de 30 % si l'on utilise un cône.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

(2) Application aérienne
Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers).

Utiliser l'herbicide Milestone ou le mélange en réservoir herbicide Milestone + 2,4-D pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées. Appliquer l'herbicide Milestone en grosses gouttelettes aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 19 L/ha par voie aérienne. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture.

Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabinets des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Application aérienne – zones tampons exigées

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Finesse de pulvérisation	**Zone tampon (m) requise pour la protection des habitats terrestres et aquatiques non visés :**	
	Type d'aéronef	
	Voilure fixe	**Hélicoptère**
ASAE Grosse (VMD = 385,22 µm)	175	150
ASAE Grosse - Très grosse (VMD = 439,39 µm)	125	100
ASAE Très grosse (VMD = 477,94 µm)	100	90
ASAE Très grosse - Extrêmement grosse (VMD = 521,38 µm)	80	70

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituant le mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Ne pas utiliser l'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer l'herbicide Milestone pour d'autres applications sur des sols où sont plantées, ou où seront plantées, des cultures sensibles ou des plantes utiles sensibles, à moins qu'il ait été établi que tous les résidus de cet herbicide sont disparus grâce à un nettoyage à fond de l'équipement. L'équipement ayant servi à appliquer l'herbicide Milestone doit être nettoyé à fond avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Rincer et vider à fond l'équipement d'application après utilisation. Jeter l'eau de rinçage dans une zone non cultivée loin des sources d'approvisionnement en eau.
2. Rincer une deuxième fois en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ou d'agent de nettoyage de réservoir pour chaque 1 000 L d'eau. Faire circuler la solution dans tout le système afin qu'elle entre en contact avec toutes les surfaces internes (de 15 à 20 minutes). Laisser la solution reposer durant plusieurs heures, de préférence jusqu'au lendemain.
3. Vidanger la solution hors du réservoir par la rampe.
4. Rincer deux fois le système avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois.
5. Enlever les buses et les grilles et les nettoyer séparément.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Milestone, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Milestone et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Milestone ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

120512

Code de l'étiquette: CN-28517-004-F
Remplace: CN-28517-003-F